
DUBLIN - Les droits de l'homme et les lois internationales - GAC

Mercredi 21 octobre 2015 – 12h45 à 13h30 IST

ICANN54 | Dublin, Irlande

INTERVENANT NON-IDENTIFIE : Il y a une énergie très positive au sein de l'ICANN pour travailler en matière de droits de l'homme, il y a aussi un souci de transparence, un souci de responsabilité. Je pense que ce que la communauté doit faire, c'est poursuivre sur cette lancée pour adopter une approche cohérente en matière de droits de l'homme.

Cela implique aussi d'adopter une approche pragmatique qui peut commencer de manière très concrète dans certains domaines. Comprendre quel peut être l'impact du développement de politiques sur certains droits de l'homme, comprendre quel pourrait être cet impact, en parler avec toutes les parties prenantes et communiquer les résultats de cette application du processus. Tout cela dans le but de pouvoir créer des politiques en matière de droits de l'homme pour toutes les opérations de l'ICANN et pour faire cela, mettre en place peut-être une évaluation d'impact sur les droits de l'homme dans tous les domaines de développement de politiques de l'ICANN.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Voir aussi au niveau des SO et des AC quelles sont les responsabilités d'entreprise, comme le font toutes les entreprises en ce moment, et reconnaître l'importance de la transparence. Beaucoup de compagnies dans le domaine des TIC mettent en place des activités novatrices. Donc quand on a un dilemme, la meilleure façon de le traiter, c'est de le partager et voir quelles sont les opinions des uns et des autres.

Concrètement, ce que ce rapport recommande, c'est que la discussion sur les droits de l'homme soit ancrée dans les discussions de l'ICANN et dans ses processus de prise de décisions pour que les droits de l'homme puissent être présents dans toutes les discussions sur la réputation et la gestion de l'ICANN, afin que les décisions en matière de droits de l'homme ne soient pas séparées des décisions prises en matière de business, parce qu'après tout, le cadre sur les droits de l'homme et des entreprises, c'est l'objectif que ce cadre poursuit.

MARK CARVELL :

Merci beaucoup. Cette présentation était certes très utile, très informative par rapport au travail de ce groupe intercommunautaire et par rapport à cette publication qui nous permet de voir comment nous pourrions mettre en place une procédure pour incorporer tous ces éléments dans le fonctionnement de l'ICANN.

Dans ce groupe de travail, nous travaillons étroitement avec d'autres parties qui travaillent sur les droits de l'homme. C'est l'objectif, essayer de trouver des contributions complémentaires et être informé du travail que font les autres groupes qui travaillent sur le sujet. Identifier de quelle manière nous pouvons les aider du point de vue des gouvernements notamment. Voilà, il y a beaucoup d'informations ici qui sont très utiles et cela m'amène à un autre élément.

Nous n'avons malheureusement pas le temps de parler du document, mais les membres du groupe de travail, eux, vont le lire très attentivement et nous resterons bien entendu en contact pour parler d'une feuille de route et pour voir comment ce travail peut être mis en place dans les mois à venir. Je suis sûr que les membres du GAC souhaiteront contribuer à ce travail et échanger des points de vue.

Cela m'amène donc à la question du mandat ou des termes de référence de notre groupe. Une version préliminaire a été distribuée, mais avant de commencer à travailler, avant d'expliquer, je vous dis que ce groupe a un président, moi-même Mark Carvell, à ma gauche Milagros [Castanon] du Pérou, nous étions les deux coprésidents. Puis à ma droite, Jorge Cancio de la Suisse qui s'est joint à ce groupe de travail.

Nous savons qu'il reste beaucoup de travail à faire, qu'on aura beaucoup de travail, que ce sera un exercice de partage avec d'autres membres du groupe de travail bien entendu. Mais permettez-moi d'aborder la question du mandat de ce groupe.

Ce mandat a été révisé et changé un peu pour répondre au format développé par le groupe de travail sur la sécurité publique. Nous avons donc ajusté un peu notre approche pour être en ligne avec les meilleures pratiques du GAC, si vous voulez, en matière de groupe de travail. C'est pour cela que nous avons donc réexaminé notre mandat et nous avons également pris en compte des commentaires formulés pendant la réunion de Buenos Aires.

Ce n'est pas notre attention maintenant de chercher votre approbation par rapport à ces termes de référence ou ce mandat. Ce que je voudrais faire, c'est proposer que l'on confirme le processus pour finaliser ce mandat dans un futur proche, et cela à travers des commentaires écrits.

Ce que nous pouvons faire maintenant, c'est vous inviter à faire des commentaires par rapport à ce texte que vous voyez sur l'écran. Nous n'avons pas beaucoup de temps et je sais qu'on tous manger, mais si quelqu'un souhaite indiquer quelque chose ou faire des remarques maintenant, avant qu'on entame le processus écrit, je vous invite à le faire.

Jorge ou Milagros, est-ce que vous souhaitez ajouter quelque chose ? Je sais qu'on est un trio démocratique, mais j'invite...
Voilà, oui.

L'Inde, s'il vous plaît.

INDE :

Merci pour cette excellente présentation, ça a été très utile de comprendre l'importance des droits de l'homme et des lois internationales dans l'ICANN. Nous souhaiterions participer activement à ce groupe de travail et nous avons une recommandation.

Nous aimerions inclure des questions liées à la propriété intellectuelle dans l'espace de l'ICANN qui pourraient avoir un impact sur les droits de l'homme. En plus, nous apprécions et soutenons le dernier point sur les idées d'intérêt dans le mandat, à savoir des questions liées à l'augmentation des noms de domaine internationaux, y compris le multilinguisme et la promotion des valeurs culturelles.

MARK CARVELL :

Merci beaucoup, l'Inde. C'était vraiment un commentaire très utile, droits de propriété intellectuelle et votre volonté ou votre souhait de participer au travail du groupe. Merci beaucoup.

Y-a-t-il d'autres commentaires ? S'il n'y en a pas, je vais très rapidement vous demander si vous êtes d'accord pour qu'on entame le processus de finalisation de ce mandat. Le document sera disponible à la fin de cette réunion de Dublin. Nous savons que vous aurez besoin de temps pour consulter vos administrations ou vos parties prenantes.

Ce mandat se base sur d'autres mandats, donc ce n'est pas tout à fait nouveau, mais je suis tout à fait consciente que vous allez devoir mener des consultations dans vos capitales. J'avais pensé à une période de quatre semaines de commentaires sur ce mandat. Je voudrais savoir si vous êtes d'accord, si vous pensez que cette période de temps est suffisante. Cela nous amène au 18 novembre. Après cette date, nous en tant que groupe de travail, les coprésidents vont collecter les commentaires, tout sera pris en compte, puis nous commencerons ce processus d'ajustement, de révision du mandat. Etes-vous d'accord avec ce calendrier ? Ça nous amènerait à début décembre pour une version finale du mandat.

Est-ce que c'est possible, est-ce que c'est faisable ? Je ne vois pas d'objection dans la salle.

Très bien, donc si nous sommes tous d'accord, par consensus et non objection, nous allons confirmer ce délai dans le communiqué du GAC, ensuite nous démarrerons le processus

avec l'aide du secrétariat du GAC qui s'assurera que la liste de diffusion soit active afin qu'on puisse recevoir vos commentaires.

Il est 13 :12. Nous pouvons passer aux points divers. Il y a deux points.

Il y a eu une réunion du groupe de travail intercommunautaire ce matin. Je vais inviter [Jorge] à faire un rapport très bref sur son travail.

L'autre point concerne le groupe de travail sur le CCWG responsabilité qui s'occupe de la possibilité d'amender les statuts pour y incorporer quelque chose par rapport aux droits de l'homme. Voilà, donc il y a deux sujets, A et B.

Est-ce qu'il y a d'autres sujets que vous souhaiteriez ajouter dans les cinq minutes que nous avons à leur consacrer ? Très bien.

JORGE CANCIO :

Merci beaucoup. A la séance de ce matin, nous avons fait une présentation plus longue, avec après des commentaires vraiment très intéressants. L'idée, c'est de voir comment nous pouvons nous assurer que ce cadre soit adapté à l'ICANN, parce que l'ICANN a une nature assez singulière. Ce groupe va travailler pour voir comment nous pouvons faire cela de

manière concrète. Nous allons aussi avoir une séance à 17 :00 où nous en discuterons.

Merci beaucoup d'avoir participé, il y aura des transcriptions que vous pourrez consulter.

MARK CARVELL :

Très bien. Est-ce qu'il y a des questions ? Si oui, vous avez une minute pour les poser. Très bien.

[NILS]:

Nous serions reconnaissants si vous pouviez nous tenir informés des progrès de ce groupe pour ne pas faire d'efforts supplémentaires ou pour ne pas qu'il y ait de chevauchement ou de doublon.

Pouvons-nous passer au point B ? C'est par rapport au groupe de travail CCWG responsabilité. Je sais que vous avez avancé très vite au cours des derniers jours. Jorge, tu peux essayer de compléter ce que je vais dire.

Je vais revenir en arrière. Le groupe de travail a fait une synthèse des groupes de travail, des commentaires faits au cours de la consultation publique. Il y a eu des discussions vendredi dernier. Il y avait un accord par rapport au texte suggéré et par rapport au fait que l'ICANN allait respecter les droits de l'homme. Il a été

mentionné que le texte pourrait être peaufiné, mais cette option a été préférée par le groupe de travail et que nous y sommes presque, nous sommes sur le point d'arriver à un consensus. Les choses avancent vite dans cette direction et je pense que les discussions ont été très constructives.

MARK CARVELL :

Merci beaucoup, Nils. C'est une très bonne nouvelle que les choses avancent bien et j'espère que vous arriverez à une conclusion bientôt.

Très bien. Je pense que nous avons passé en revue tous les points de l'ordre du jour.

Milagros, vous voulez ajouter quelque chose ? Jorge ? Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ? Oui, Conseil de l'Europe ?

CONSEIL DE L'EUROPE:

Je voulais dire qu'en juin de cette année, le conseil de l'Europe s'est mis d'accord sur une déclaration sur une déclaration droits de l'homme à l'ICANN et l'état de droit. C'est la première fois que l'on voit cela dans un document et ce document aborde cette question des droits de l'homme au sein de l'ICANN et encourage les membres à participer, à échanger avec l'ICANN pour qu'on examine les mécanismes d'élaboration de politiques du point de

vue des droits de l'homme et encourage les communautés, les participants à l'ICANN pour voir comment les droits de l'homme peuvent être pris en compte au niveau de l'élaboration de politiques. Voilà un peu ce que le conseil de l'Europe a préparé pour vous aider au niveau des groupes de travail. Merci beaucoup.

MARCK CARVELL :

Merci beaucoup au conseil de l'Europe. Nous allons donc bien sûr encourager cette relation avec le conseil de l'Europe et nous acceptons votre proposition de nous aider pour profiter de l'expertise de ce groupe qui existe au sein du conseil de l'Europe.

Le bureau va se réunir en novembre et le conseil à Strasbourg va se réunir en décembre, donc je pense que ce sera très utile pour nous.

Je vais informer le conseil de l'Europe des progrès de notre travail et je pense qu'il serait important aussi d'informer les membres du conseil – ce sont 47 états – de les tenir informés des progrès du CCWG responsabilité aussi.

A moins qu'il y ait d'autres points que vous souhaitez aborder, je pense qu'on peut aller manger. Je pense que vous serez contents de pouvoir aller manger.

J'espère qu'on aura une nouvelle réunion à Marrakech, probablement. Merci beaucoup de nous avoir consacré un peu de votre temps pendant la pause déjeuner pour assister à cette réunion. Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]